

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2848

28 décembre 2010

SOMMAIRE

ABM Merchant S.A.	136696	Solupro S.A.	136694
Aeronautical Technologies Company Limited Holding S.A.	136702	Solupro S.A.- SPF	136694
Avial S.A.	136659	Sport 3000 S.A.	136695
Callexcalibur S.A.	136703	Square Deal S.A.	136695
Cerved Luxco	136665	SSLuxCo II S.à r.l.	136695
Delta Investissements S.A.	136695	SSLuxCo S.à r.l.	136696
Entreprise de peinture ZORN, Luxembourg, s.à r.l.	136690	Starwood Hacienda S.C.A.	136687
Estatinvest AG	136700	Statum Investments S.à r.l.	136689
France Finance S.A.	136683	Strapeg S.A.	136696
GSMP V Offshore S.à r.l.	136694	Strapeg S.A.- SPF	136696
Jason Enterprises Holding S.A.	136680	Swann Holding	136696
J.C. Immo-Performance S.A.	136700	SWC Property S.à r.l.	136699
Leudelange Fund, SICAV-SIF	136692	System Solutions Luxembourg S.A.	136699
Megatique S.à r.l.	136690	Tanith Gestion SA	136702
Patron Braunschweig S.à r.l.	136679	Temple Fields S.A.	136702
Patron Bruehl Holding S.à r.l.	136682	Ténérife Immobilière S.A.	136702
Patron Project IX S.à r.l.	136679	Timber Work & Trade S.à r.l.	136703
Patron Project XII Sàrl	136682	Tomcar S.A.	136703
Pinnacle Funding (Luxembourg) S.à r.l. ..	136687	Top Bergerie Holding S.à r.l.	136701
Rhodesian Ridgeback Club Letzebuerg ..	136701	Torkret GmbH	136701
Sculler S.A.	136689	Toyfin S.A.	136704
SHIP Luxco Holding & Cy Sà r.l.	136689	Toyfin S.A.	136703
SHIP Luxco Holding & Cy S.C.A.	136689	Toys Market-Pommerlach SA	136704
Ship Luxco Holding S.A.	136668	Toys Market - Schmëtt S.A.	136704
SIFC Development Holding S.à r.l.	136689	T-Power Consulting S.à r.l.	136700
Sigma Tau Europe S.A.	136690	Trident Trust Company (Luxembourg) ..	136658
Sinabe	136692	TrustAudit Sàrl	136701
Sinabe S.A.- SPF	136692	URSA Funding (Luxembourg) S.à r.l. ...	136697
Société Européenne de Participations Immobilières S.A.	136692	Whitemark S.à r.l.	136704

Trident Trust Company (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 147.699.

L'an deux mille dix, le onze novembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

BINDER Investments Limited, société à responsabilité limitée dont le siège est établi à Trident Chambers, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre des sociétés sous le numéro 3441, constituée le 11 juin 1987 (l'Associé Unique).

Ici représentée par M. Benoît de Bien avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, suivant procuration sous seing privé, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le comparant restera ci-annexée pour être enregistrée ensemble avec la présente minute.

Lequel comparant a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée Trident Trust Company (Luxembourg) (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 22 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1778 du 15 septembre 2009,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 147.699,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale,

- que la comparante est l'associé unique représentant l'intégralité du capital de la Société,

- que la Société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

L'associé unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour, duquel il déclare avoir eu préalablement connaissance.

Ensuite la comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

Résolution unique

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 437.500 afin de le porter à EUR 450.000 et d'adapter en conséquence les statuts:

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-), divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale.

Libération

L'Associé Unique déclare libérer intégralement du capital via un apport en nature composé d'une créance d'un montant total de EUR 437.500 (quatre cents trente mille cinq cent euros) que l'Associé Unique détient envers la Société (la «Créance») conformément à une avance accordée à la Société par l'Associé Unique. L'apport en nature mentionné ci-dessus sera affecté au compte de capital social de la Société. L'existence et l'estimation de l'apport en nature de la Créance sont justifiés par des documents probants fournis au Notaire Instrumentant qui l'atteste expressément.

Suite à l'augmentation de capital, le pair comptable d'une part sociale est de EUR 4.500 (quatre mille cinq cents euros).

Par conséquent, les parts sociales de la Sociétés sont détenues comme il est établi ci-après:

Associé Unique	Nombre de parts sociales
BINDER Investments Limited	100

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge, à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 12 novembre 2010. WIL/2010/962. Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 23 novembre 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010156534/59.

(100179777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Avial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.584.

L'an deux mille dix, le onze novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AVIAL S.A, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1873 du 11 septembre 2010, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 août 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2408 du 9 novembre 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc HUBERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 475.062,00 (quatre cent soixante quinze mille soixante deux euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 31.000,00 (trente et un mille euros) à EUR 506.062,00 (cinq cent six mille soixante deux euros), par émission de 475.062,00 (quatre cent soixante quinze mille soixante deux) actions nouvelles de EUR 1,00 (un euro) chacune entièrement libérées. L'augmentation sera réalisée par apport en nature de l'actionnaire unique.

2. Modification subséquente et adéquate de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts.

3. Refonte totale des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de EUR 475.062,00 (quatre cent soixante quinze mille soixante deux euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 31.000,00 (trente et un mille euros) à EUR 506.062,00 (cinq cent six mille soixante deux euros), par l'émission de 475.062,00 (quatre cent soixante quinze mille soixante deux) actions nouvelles de EUR 1,00 (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription – Libération

Est alors intervenu aux présentes, l'actionnaire unique, Monsieur Robert HERRMANN, demeurant à Route de la Crottaz 12, CH-1802 CORSEAUX, représenté par Monsieur Jean-Hugues Doubet, prénommé, en vertu d'une procuration ci-annexée,

Lequel déclare souscrire les 475.062,00 (quatre cent soixante quinze mille soixante deux) actions nouvelles et les libérer intégralement par apport de:

- 994 actions de la société MOTUL S.A., ayant son siège social à Aubervilliers 119, boulevard Félix Faure (France), évaluées à EUR 321.062.- (trois cent vingt-et-un mille soixante-deux euros),

- 200 actions de la société IPONE S.A., ayant son siège social à Cabries, Chemin de la Meunière (France) évaluées à EUR 99.000.- (quatre-vingt-dix-neuf mille euros);

- 20 parts sociales de la société EURODEAL S.à r.l, ayant son siège social à La Garenne Colombes, 37 Boulevard National (France), évaluées à EUR 55.000.- (cinquante-cinq mille euros).

En conformité avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, lesdits apports ont fait l'objet d'un rapport établi en date du 10 novembre 2010, par Fiduciaire Everard et Klein, réviseur d'entreprises, dont le siège social est établi à Luxembourg, dont la conclusion est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 475.062 actions nouvelles de € 1,00 à émettre en contrepartie de l'apport.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 506.062,00 (cinq cent six mille soixante deux Euros), représenté par 506.062 (cinq cent six mille soixante deux) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un Euro).»

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "AVIAL S.A.".

Art. 2. Siège social. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour y adapter authentiquement le présent article.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. La société a pour objet social, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 506.062,00 (cinq cent six mille soixante deux Euros), représenté par 506.062 (cinq cent six mille soixante deux) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un Euro).

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

Art. 7. Transfert d'actions - Restrictions affectant le transfert des actions.

7.1 Dispositions générales

(a) Pour les besoins des présents statuts:

(i) le terme «Transfert(s)» ou «Transférer» désigne toute opération, à titre onéreux ou gratuit, entraînant le transfert de la propriété des Actions de la société ou la création d'Actions de la société au profit d'une Tierce Partie (telle que définie à l'article 7.2 ci-dessous), notamment, et sans que cette liste soit exhaustive, tout type de transfert, cession ou échange généralement prévu par le droit civil luxembourgeois, que ce soit entre personnes physiques ou morales, et

(ii) le terme «Action (s)» désigne (a) tous les titres de capital de la société et les valeurs mobilières donnant accès, de manière immédiate ou à terme, au capital de la société, existant à la date des présentes ainsi que ceux qui seront émis par la suite, ainsi que tout droit issu des titres de la société et donnant accès, de manière immédiate ou à terme, au capital de la société (droit préférentiel de souscription, droit d'attribution, etc.), et (b) tous titres venant en complément ou en substitution aux titres visés au paragraphe (a) ci-dessus en résultat de toute opération portant sur le capital de la société (telle que fusion, apport, apport partiel d'actif, scission, échange, augmentation ou réduction de capital, émission, amortissement, sans que cette liste soit limitative).

(b) Tout projet de Transfert d'Actions par un actionnaire devra être notifié aux autres actionnaires par lettre recommandée avec avis de réception (la «Notification de Transfert»).

La Notification de Transfert vaudra déclenchement des procédures de préemption.

7.2 Droit de préemption

(a) Tout Transfert d'Actions envisagé par un actionnaire (l'«Actionnaire Cédant») à toute autre partie (la «Tierce Parties»), est soumis à un droit de préemption des autres actionnaires (les «Bénéficiaires du Droit de Préemption») à des conditions d'achat (incluant le prix) non pas moins favorables que celles offertes ou agréées avec la Tierce Partie, conformément au présent article.

(b) Les Bénéficiaires du Droit de Préemption disposent d'un délai maximum de trente (30) jours à compter de la Notification de Transfert pour notifier par écrit à l'Actionnaire Cédant:

(i) s'ils entendent exercer leur droit de préemption au prix proposé par l'Actionnaire Cédant (l'exercice de ce droit au prix proposé est ci-après désigné la «Notification de Préemption»), ou

(ii) s'ils entendent exercer leur droit de préemption mais contestent le prix proposé par l'Actionnaire Cédant (la «Notification de Désaccord du Prix»), étant précisé qu'à défaut de réponse dans le délai de 30 jours visé ci-dessus, les Bénéficiaires du Droit de Préemption seront réputés avoir renoncé à leur droit de préemption.

(c) En cas de Notification de Préemption, la réalisation du Transfert des Actions ainsi préemptées devra avoir lieu dans un délai de soixante (60) jours à compter de la Notification de Préemption. A défaut, l'Actionnaire Cédant pourra librement Transférer ses Actions à la Tierce Partie pour un prix et à des conditions n'étant pas plus favorables que ceux proposés aux Bénéficiaires du Droit de Préemption.

(d) En cas de Notification de Désaccord du Prix, il sera procédé à la nomination d'un Expert conformément aux dispositions de l'article 7.4 ci-dessous, qui sera chargé de se prononcer sur la détermination de la valeur de la société et du prix des Actions.

(e) Les Bénéficiaires du Droit de Préemption et l'Actionnaire Cédant disposeront d'un délai maximum de trente (30) jours à compter de la remise du rapport final de l'Expert pour notifier leur position aux autres parties:

(i) si les Bénéficiaires du Droit de Préemption et l'Actionnaire Cédant sont d'accord avec le prix proposé par l'Expert, ils seront tenus de réaliser le Transfert des Actions en s'en portant acquéreur dans un délai de soixante (60) jours à compter de l'expiration du délai de 30 jours mentionné ci-dessus; à défaut, l'Actionnaire Cédant pourra librement Transférer ses Actions à la Tierce Partie pour un prix et à des conditions n'étant pas plus favorables que ceux proposés aux Bénéficiaires du Droit de Préemption.

(ii) si l'Actionnaire Cédant n'accepte pas le prix proposé par l'Expert, il disposera d'un droit de repentir et pourra ainsi renoncer au Transfert faisant l'objet de la Notification de Transfert; il devra notifier ce droit de repentir aux Bénéficiaires

du Droit de Prémption dans le délai de 30 jours mentionné ci-dessus. Tout nouveau projet de Transfert devra alors faire l'objet d'une nouvelle Notification de Transfert et la procédure devra être reprise à son point de départ.

(iii) si les Bénéficiaires du Droit de Prémption n'acceptent pas le prix proposé par l'Expert, ils disposeront également d'un droit de repentir qu'ils devront notifier à l'Actionnaire Cédant dans le délai de 30 jours mentionné ci-dessus, les Bénéficiaires du Droit de Prémption étant alors tenus de trouver un nouvel acquéreur des Actions de l'Actionnaire Cédant dans un délai de soixante (60) jours à compter de l'expiration du délai de 30 jours mentionné ci-dessus; à défaut, l'Actionnaire Cédant pourra au terme de ce délai de quatre vingt dix (90) jours (60 + 30) à compter de la remise du rapport final de l'Expert visé ci-dessus, librement Transférer ses Actions à la Tierce Partie pour un prix et à des conditions n'étant pas plus favorables que ceux proposés aux Bénéficiaires du Droit de Prémption.

7.4 Nomination d'un Expert

(a) En cas de contestation du prix des Actions par l'Actionnaire Cédant, ou les Bénéficiaires du Droit de Prémption, il sera procédé à la nomination d'un expert indépendant chargé de se prononcer sur la détermination de la valeur de la société et du prix des Actions (l'«Expert»).

L'Expert sera désigné d'un commun accord par les actionnaires.

En cas de désaccord sur l'identité de l'Expert pendant un délai de quinze (15) jours à compter de la Notification de Désaccord du Prix, tout actionnaire peut demander au Président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises de nommer un auditeur ou un comptable pour effectuer la mission d'évaluation.

(b) L'Expert aura accès à tous livres, documents et comptes de la société et sera autorisé à obtenir toutes les informations utiles auprès de la société ou auprès des actionnaires pour déterminer la valeur et le prix des Actions.

L'Expert entendra les actionnaires et/ou leurs conseillers, et répondra à leurs observations. L'expert sera libre, si nécessaire, d'organiser des réunions qui pourront être convoquées par fax ou courrier simple adressé aux actionnaires et leurs avocats. L'expert déterminera le prix des Actions sur base de la Valeur de Marché de la société, prenant en compte les particularités du marché et les activités de la société.

(c) L'expert rédigera un rapport provisoire qu'il fournira aux actionnaires dans un délai de trente (30) jours ouvrables à compter de sa nomination. Les actionnaires pourront envoyer à l'expert leurs observations dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la délivrance du rapport provisoire. Le rapport final de l'expert, prenant en compte les observations des actionnaires, sera délivré dans un délai de soixante (60) jours à compter de sa nomination.

(d) Les frais d'experts seront à charge de l'actionnaire demandant l'expertise.

Art. 8. Nullité des Transferts effectués en violation des statuts. Un Transfert d'Actions ne sera pas inscrit dans le registre des actionnaires de la société à moins que ce Transfert d'Actions ait été effectué conformément aux dispositions de ces statuts.

Art. 9. Propriété des actions. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 10. Emprunts obligataires. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations nominatives ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 11. Administration de la société - Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 12. Fonctionnement du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze (15) jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieux et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télécopie ou télex.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 13. Décisions du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 15. Délégations de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 16. Comité Exécutif. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 17. Action en justice. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 18. Représentation de la société. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 19. Commissaires. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six (6) ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Art. 20. Rémunération des administrateurs. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Assemblées

Art. 21. Représentation des actionnaires. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 22. Admission aux assemblées générales. Le Conseil d'Administration peut décider que, pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 23. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 1^{er} mardi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

Art. 24. Décisions de l'assemblée générale. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 25. Modification des statuts. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Toutefois la modification des articles 7 et 8 des présents statuts ainsi que du présent article 25 nécessite une décision prise à l'unanimité des actionnaires, tous les actionnaires devant être présents ou représentés lors de l'assemblée délibérante.

Art. 26. Convocation des assemblées générales. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 27. Présidence des assemblées générales. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée à l'assemblée, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur.

Art. 28. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 29. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 30. Comptes annuels. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 31. Affectation des résultats. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration en deans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 32. Dissolution. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 33. Liquidation. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Art. 34. Disposition générale. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-H. DOUBET, A. BRAQUET, M. HUBERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51222. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155835/346.

(100180441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Cerved Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 104.614.

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Maître Jacqueline Picard, Avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire des associés de la société Cerved Luxco anciennement TeamSystem Luxco, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 104614, tenue par devant le notaire instrumentant en date du 30 septembre 2010.

Laquelle comparante agit en représentation des associés de la Société en vertu de procurations elle délivrées, lesquelles signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrument, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que lors des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2010 (ci-après l'«Assemblée»), enregistrée à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2010, LAC/2010/43211 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés le 20 octobre 2010 sous la mention L 100159616, une erreur matérielle s'est glissée dans l'acte.

Lors du prédit acte du 30 septembre 2010, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent quatre-vingt mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 580.775) par l'émission de quatre cent soixante-quatre mille six cent vingt Actions Ordinaires (464.620) ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) dans le but de l'augmenter partant de son montant actuel de deux millions sept cent quatre-vingt-dix mille huit cent cinquante-six euros et vingt cinq cents (EUR 2.790.856,25) jusqu'à un montant de trois millions trois cent soixante-et-onze mille six cent trente-et-un euros et vingt-cinq cents (EUR 3.371.631,25) (les «Actions Ordinaires»).

Sur les quatre cent soixante-quatre mille six cent vingt Actions Ordinaires (464.620), dix mille cinq cent soixante-sept (10,567) ont été souscrites par Fulvio Talucci, ayant son adresse c/o Teamsystem SpA via Caduti Sul Laroro 11, 60019 Senigaglia, Italie, pour un montant total de soixante-quinze mille six cent soixante-douze euros et trente-quatre cents (EUR 75,672.34).

Cependant, le prix de souscription aurait dû être de treize mille deux cent huit euros et soixante quinze cents (EUR 13,208.75).

Sur les quatre cent soixante-quatre mille six cent vingt Actions Ordinaires (464.620), dix mille cinq cent soixante-huit (10,568) ont été souscrites par Stefano Roversi, ayant son adresse c/o Teamsystem SpA via Caduti Sul Laroro 11, 60019 Senigaglia, Italie, pour un montant total de soixante-quinze mille six cent soixante-dix-huit euros et cinquante-quatre cents (EUR 75,678.54).

Cependant, le prix de souscription aurait dû être de treize mille deux cent dix euros (EUR 13,210).

Sur les quatre cent soixante-quatre mille six cent vingt Actions Ordinaires (464.620), quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze (49.992) ont été souscrites par Federico Leproux, ayant son adresse c/o Teamsystem SpA via Caduti Sul Laroro 11, 60019 Senigaglia, Italie, pour un montant total de trois cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix euros et vingt-trois cents (EUR 357,990.23).

Cependant, le prix de souscription aurait dû être de soixante-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (EUR 62,490).

Cette différence provient du fait que Teamsystem Integral Investors S.à r.l. a souscrit à deux mille deux cent cinquante-sept (2.257) Actions Ordinaires pour un prix de souscription de seize mille cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 16.157,89) alors que le prix de souscription aurait dû être de quatre cent trente-six mille cinq cent quatre-vingt-dix euros et vingt-six cents (436,590.26).

Dès lors, il y a lieu de modifier dans les versions anglaise et française:

(1) les dispositions de la quatrième résolution prise lors de l'Assemblée relatives au montant de l'augmentation de capital, aux montants pour lesquels Fulvio Talucci, Stefano Roversi, Federico Leproux et Teamsystem Integral Investors S.à r.l. ont souscrit ses actions ainsi qu'au montant global versé pour la souscription des Nouvelles Actions:

Version anglaise

Fourth resolution

The general meeting unanimously decides to increase the share capital by an amount of five hundred eighty-thousand seven hundred seventy-five euros (EUR 580,775) by the issuance of four hundred sixty-four thousand six hundred twenty (464,620) Ordinary Shares having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) in order to increase it from its current amount of two million seven hundred ninety thousand eight hundred fifty-six euros and twenty-five cents (EUR 2,790,856.25) up to an amount of three million three hundred seventy-one thousand six hundred thirty-one euros and twenty-five cents (EUR 3,371,631.25);

Five hundred eighty-thousand seven hundred seventy-five euros (EUR 580,775) Ordinary Shares have been subscribed as follows:

SUBSCRIBER	ADDRESS	Ordinary Shares:	Subscription Price:
Gianandrea De Bernardis	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Lavoro 11 60019 Senigaglia, Italy	158,758 Ordinary Shares	€ 1, 136,853.36
Michele Colavita	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Lavoro 11 60019 Senigaglia, Italy	63,923 Ordinary Shares	€ 457,750.08
Vincenzo Ferrari	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Lavoro 11 60019 Senigaglia, Italy	57,504 Ordinary Shares	€ 411,782.09
Stefano Matera	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Lavoro 11 60019 Senigaglia, Italy	52,130 Ordinary Shares	€ 373,295.78
Fulvio Talucci	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Lavoro 11 60019 Senigaglia, Italy	10,657 Ordinary Shares	€ 13,208.75
Fabrizio Lunazzi	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Lavoro 11 60019 Senigaglia, Italy	6,791 Ordinary Shares	€ 48,627.69
Stefano Roversi	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Lavoro 11 60019 Senigaglia, Italy	10,568 Ordinary Shares	€ 13,210

Federico Leproux	Italy c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Lavoro 11 60019 Senigallia, Italy	49,992 Ordinary Shares	€ 62, 490
Cristiano Zanetti	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Lavoro 11 60019 Senigallia, Italy	52,130 Ordinary Shares	€ 373,295.78
TeamSystem Integral Investors S.à r.l.	9A, Parc d'Activités Syrdall L-5365 Munsbach	2,257 Ordinary Shares	€ 436,590.26
TOTAL		464,620	€ 3,327,103.79

The Ordinary Shares so subscribed have been paid up in cash by the subscribers so that the total amount of three million three hundred twenty-seven thousand one hundred three euro and seventy-nine cents (EUR 3,327,103.79) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

The proxyholder is authorised to subscribe the new shares in the name and on behalf of the subscribers.

The non-subscribing shareholder expressly waives its preferential subscription right in connection with the present capital increase.

An amount of five hundred eighty-thousand seven hundred seventy-five euros (EUR 580,775) will be allocated to the share capital and an amount of two million seven hundred forty-six thousand three hundred twenty-eight euro and seventy-nine cents (EUR 2,746,328.79) of the total contribution of three million three hundred twenty-seven thousand one hundred three euro and seventy-nine cents (EUR 3,327,103.79) is allocated to the share premium account.

Version française

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide unanimement d'augmenter le capital social par un montant de cinq cent quatre-vingt mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 580.775) par l'émission de quatre cent soixante-quatre mille six cent vingt (464.620) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) dans le but de l'augmenter partant de son montant actuel de deux millions sept cent quatre-vingt-dix mille huit cent cinquante-six euro vingt cinq cents (EUR 2.790.856,25) jusqu'à un montant de trois millions trois cent soixante-et-onze six trente-et-un euro et vingt-cinq cents (EUR 3.371.631,25);

Quatre cent soixante-quatre mille six cent vingt (464.620) Actions Ordinaires (464.620) Actions Ordinaires de classe A ont été souscrites comme suit:

SOUSCRIPTEUR	ADRESSE:	Actions Ordinaires:	Prix de souscription:
Gianandrea De Bernardis	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Lavoro 11 60019 Senigallia, Italy	158,758 Actions Ordinaires	€ 1, 136,853.36
Michele Colavita	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Lavoro 11 60019 Senigallia, Italy	63,923 Actions Ordinaires	€ 457,750.08
Vincenzo Ferrari	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Lavoro 11 60019 Senigallia, Italy	57,504 Actions Ordinaires	€ 411,782.09
Stefano Matera	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Lavoro 11 60019 Senigallia, Italy	52,130 Actions Ordinaires	€ 373,295.78
Fulvio Talucci	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Lavoro 11 60019 Senigallia, Italy	10,657 Actions Ordinaires	€ 13,208.75
Fabrizio Lunazzi	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Lavoro 11 60019 Senigallia, Italy	6,791 Actions Ordinaires	€ 48,627.69
Stefano Roversi	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Lavoro 11 60019 Senigallia, Italy	10,568 Actions Ordinaires	€ 13,210
Federico Leproux	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Lavoro 11 60019 Senigallia, Italy	49,992 Actions Ordinaires	€ 62, 490
Cristiano Zanetti	c/o TeamSystem SpA via Caduti	52,130 Actions	€ 373,295.78

136668

	Sul Lavoro 11 60019 Senigallia, Italy	Ordinaires
TeamSystem Integral Investors S.à r.l. . . .	9A, Parc d'Activités Syrdall L-5365 Munsbach	2,257 Actions Ordinaires
		€ 436,590.26
TOTAL		464,620 € 3,327,103.79

Les Actions Ordinaires de classe A ainsi souscrites ont été libérées en espèce par les souscripteurs de sorte que le montant total de trois millions trois cent vingt-sept mille cent trois euros et soixante-dix-neuf cents (3,327,103.79) est à la disposition de la Société, comme il l'a été prouvé au notaire instrumentant.

Les mandataires sont autorisés à souscrire aux nouvelles actions au nom et pour le compte des souscripteurs.

Les actionnaires non-souscrivant renoncent expressément à leur droit préférentiel de souscription pour cette présente augmentation de capital.

Un montant de cinq cent quatre-vingt-huit mille sept cent soixante-quinze euros (588,775) de l'apport total de trois millions trois cent vingt-sept mille cent trois euros et soixante-dix-neuf cents (3.327.103,79) est alloué au capital social et un montant de deux millions sept cent quarante-six mille trois cent vingt-huit euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 2.746.328,79) du montant total de trois millions trois cent vingt-sept mille cent trois euros et soixante-dix-neuf cents (3,327,103.79) est alloué à la prime d'émission.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.Picard, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 octobre 2010 Relation: LAC/2010/47542 Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010155871/165.

(100180340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Ship Luxco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 156.893.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"SHIP Investor & Cy S.C.A.", a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B154.897, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given on 19 November 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law")) and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "SHIP Luxco Holding S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Directors or thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

3.11 to act as general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations or memberships or similar corporate structures

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital.

5. Capital. The subscribed capital is set at twenty-eight thousand British Pounds (GBP 28,000.-), divided into twenty-eight thousand (28,000) registered shares with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each, fully paid up (by 100 %).

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by the 1915 Law.

Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors.

9. Board of directors.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least four members, two directors of category A (the “Category A Directors”) and two directors of category B (the “Category B Directors”), who need not be shareholders.

9.2 A legal entity may be a member of the Board of Directors of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

9.3 The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies including at least one Category A Director and one Category B Director. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors’ meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company’s interests. All powers not expressly reserved by the 1915 Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of

the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company.

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the signatures of any two Directors together (including the signature of one Category A Director and one Category B Director) or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors, but only within the limits of such power.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General meeting of shareholders.

15. Powers of the sole shareholder/general meeting of shareholders.

15.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

15.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

15.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the 1915 Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

15.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

15.6 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

15.7 Unless otherwise provided by the 1915 Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.8 When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

15.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

15.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Tuesday of June at 3.00. p.m..

17. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

18. Votes. Each Share is entitled to one vote. A shareholder may be represented at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits.

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

Chapter VII. - Applicable law.

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitional Dispositions

1) The first financial year will begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

2) The first annual general meeting will be held in 2011.

Subscription and Payment.

The Articles having thus been established, all the shares have been subscribed by "SHIP Investor & Cy S.C.A.".

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twenty-eight thousand British Pounds (GBP 28,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement.

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs.

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred euro.

First extraordinary general meeting of sole shareholder.

The above-named party, representing the entire subscribed capital and acting as Sole Shareholder of the Company pursuant to Article 15.1 of the Articles, has immediately taken the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
2. The following has been elected as Directors for a maximum period of one (1) year, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of the Shareholders to be held in 2011:
 - Ms Maike KIESELBACH, director, born on 26 February 1973, in Worms, Germany, residing at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as Category A Director;
 - Mr Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America as Category A Director;
 - Mrs. Ailbhe JENNINGS, director, born on 27 March 1963 in Eireannach, Ireland, residing at 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, as Category B Director; et
 - Mrs Ruth Springham, corporate manager, born on May 25, 1961 in Johnston, Scotland, residing at 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Luxembourg, as Category B Director.

2. The following has been appointed as statutory auditor for the same period:

"SV Services S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8, rue Haute, L-4963 Clémency, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.158

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

"SHIP Investor & Cy S.C.A.", une société en commandite par actions constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B154.897,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 novembre 2010.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «SHIP Luxco Holding S.A.».

2. Sièges social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Conseil d'Administration estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Conseil d'Administration estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Conseil d'Administration estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.8 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Conseil d'Administration considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

3.11 d'agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à vingt-huit mille Livres Sterling (GBP 28.000,-), divisé en vingt-huit mille (28.000) actions nominatives d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement libérée (à raison de 100 %).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires.

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de quatre membres au moins, les administrateurs de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») et les administrateurs de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»), actionnaires ou non.

9.2 Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.3 Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée incluant au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs

documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société.

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs incluant un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B, ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans

14.3 Ils sont rééligibles.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires.

15. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

15.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5 Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision

de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

15.6 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.8 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.9 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

15.10 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

15.11 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second mardi du mois de juin à 14.00 heures.

17. D'autres assemblées générales des actionnaires. Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

18. Votes. Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices.

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation.

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions de transition

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération.

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, "SHIP Investor & Cy S.C.A.", prémentionnée déclare souscrire les vingt-huit mille (28.000) actions.

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt-huit mille Livres Sterling (GBP 28.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire.

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'Article 15.1 des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une durée maximale d'un (1) an, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de l'année 2011:
 - Mademoiselle Maike KIESELBACH, gérante de sociétés, née le 26 février 1973, à Worms, Allemagne, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur de Catégorie A;
 - Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, aux fonctions d'Administrateur de Catégorie A;
 - Madame Ailbhe JENNINGS, gérante de sociétés, née le 27 mars 1963 à Eireannach, Irlande, demeurant au 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand Duché de Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur de Catégorie B; et
 - Madame Ruth Springham, gérante de sociétés, née le 25 mai 1961 à Johnston, Ecosse, demeurant professionnellement au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L5365, Munsbach, Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur de Catégorie B.
3. A été nommé comme commissaire aux comptes pour la même période: «SV Services S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, rue Haute, L-4963 Clémency, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.158.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14359. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010156852/574.

(100179584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**Patron Braunschweig S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Project IX S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.350.

In the year two thousand and ten, on the twelfth of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Michael Vandeloise, private employee, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder on behalf of Patron Braunschweig Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 152613), being the sole member of Patron Project IX SARL (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 2, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 232 of February 3rd, 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:

(i) Modification of the registered name of the company into "Patron Braunschweig S.à r.l."

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Project IX SARL to Patron Braunschweig S.à r.l and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Patron Braunschweig S.à r.l."."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing preson signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze novembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Monsieur Michael Vandeloise, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration de Patron Braunschweig Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, étant l'associé unique de Patron Project IX SARL (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu Me Henri Hellinckx, en date du 2 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 232 du 3 février 2010.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

(i) Changement du nom de la Société en " Patron Braunschweig S.à r.l".

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Project IX SARL en " Patron Braunschweig S.à r.l" et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Patron Braunschweig S. à r.l.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Vandeloise et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50618. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156076/69.

(100179855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Jason Enterprises Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 62.405.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of November.

Before Maître SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LINIA ENTERPRISES CORP., a company governed by the laws of Panama with registered office at Via Espana and Elvira Mendez Street, Delta Power, City of Panama, Republic of Panama,

duly represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given under private seal (the "Sole Shareholder").

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg public limited liability company (société anonyme) existing under the name of JASON ENTERPRISES HOLDING S.A., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 62.405, with registered office at L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Frank MOLITOR, then notary residing in Mondorf-les-Bains, dated December 24, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N o 226 of April 8, 1998;

- the Company's by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 12, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N o 1.275 of June 18, 2010;

- the Company's capital is set at EUR 3.525.837,30 (three million five hundred twenty-five thousand eight hundred thirty-seven euro and thirty euro cent) represented by 1.000 (one thousand) shares without nominal value;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française.

L'an deux mille dix, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LINIA ENTERPRISES CORP., une société de droit panaméen avec siège social à Via Espana et Elvira Mendez Street, Delta Power, City of Panama, République de Panama,

ici dûment représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Actionnaire Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les actions de la société anonyme existant sous la dénomination JASON ENTERPRISES HOLDING S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.405, avec siège social au L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Frank MOLITOR, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 25 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N o 226 du 8 avril 1998;

- les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire du 12 mai 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -N o 1.275 du 18 juin 2010;

- le capital social de la Société est fixé à 3.525.837,30 EUR (trois millions cinq cent vingt-cinq mille huit cent trente-sept euros et trente centièmes d'euro), représenté par 1.000 (mille) actions sans valeur nominale;

- l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- par la présente l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51920. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156716/93.

(100180760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**Patron Bruehl Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Project XII Sarl).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.636.

In the year two thousand and ten, on the twelfth of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Michael Vandeloise, private employee, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder on behalf of Patron Investments III S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 123328), being the sole member of Patron Project XII SARL (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on April 8, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1158 of June 3rd, 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:
(i) Modification of the registered name of the company into "Patron Bruehl Holding S.à r.l."

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Project XII SARL to Patron Bruehl Holding S.à r.l and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Patron Bruehl Holding S.à r.l."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze novembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Michael Vandeloise, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration de Patron Investments III S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, étant l'associé unique de Patron Project XII SARL (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu Me Henri Hellinckx, en date du 8 avril 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1158 du 3 juin 2010.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.
2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:
(i) Changement du nom de la Société en " Patron Bruehl Holding S.à r.l".

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Project XII SARL en " Patron Bruehl Holding S.à r.l" et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Patron Bruehl Holding S. à r.l.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Vandeloise et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50619. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156077/69.

(100179856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

France Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 86.100.

Im Jahre zweitausendundzehn, den sechzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Traten die Aktieninhaber der Holding-Aktiengesellschaft "FRANCE FINANCE S.A.", mit Sitz zu L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen; genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 86.100, wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 1. Dezember 1992, veröffentlicht im Memorial C Nummer 82 vom 19. Februar 1993. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt umgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 23. Oktober 2007, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1194 vom 16. Mai 2008.

Die Versammlung findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Thomas Johannes, wohnhaft in Stadtbredimus.

Der Vorsitzende beruft als Schriftführer Herrn Toni Schmitt, wohnhaft in Stadtbredimus.

Die Versammlung wählt als Stimmzähler Herrn Toni Schmit, vorbenannt.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Vorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktienhabern 'respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäß durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1. Änderung des Statuts der Gesellschaft, die fortan nicht mehr den einer Holding Gesellschaft laut Gesetz vom 31. Juli 1929 hat.

2. Änderung vom Gesellschaftszweck der Gesellschaft und dementsprechend von Artikel 2 der Satzung wie folgt:

„Der Zweck der Gesellschaft sind alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren

und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern."

3. Neufassung der Satzung der Gesellschaft.

Nach Vortrag dieser Punkte sowie deren Bestätigung durch die Generalversammlung beschließen die Aktionäre einstimmig wie folgt:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt, den vom Gesetz vom 31. Juli 1929 betreffend Holding geschaffenen Steuerstatus aufzugeben.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 2 der Statuten wie folgt abzuändern:

„Der Zweck der Gesellschaft sind alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern."

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Neufassung der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

"Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird hiermit eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung „FRANCE FINANCE S.A." gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Stadtbredimus.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz, mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Der Zweck der Gesellschaft sind alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt zweihundertfünfundvierzigtausend EURO (245.000.-EUR) eingeteilt in eintausend (1000) Aktien ohne Nennwert.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Si können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, welche schriftlich, per Fax oder E-mail erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fax oder E-mail erfolgen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann an jeder Sitzung des Verwaltungsrats über Videokonferenz oder gleichwertigen Kommunikationsmittel die seine Identifikation gewährleisten, teilnehmen. Diese Kommunikationsmittel müssen technischen Voraussetzungen genügen, die die effektive Teilnahme an der Beratung, welche ununterbrochen übertragen werden muss, gewährleisten. Die Beteiligung an einer Sitzung über die vorerwähnten Kommunikationswege ist mit einer persönlichen Beteiligung an der Sitzung gleichzusetzen. Eine Sitzung des Verwaltungsrats die über vorerwähnte Wege abgehalten wird gilt als am Gesellschaftssitz abgehalten.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden nicht ausschlaggebend, dies um Zweifel zu vermeiden.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. In Zustimmung mit Artikel 8 hat der Verwaltungsrat die weitgehendsten Befugnisse, um die Gesellschaftsanlagen zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Gemäß Artikel 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenen Vorteile. Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte- oder Privatvollmacht übertragen.

Art. 12. Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift entsprechend durch den Verwaltungsrat bevollmächtigter Personen verpflichtet. Besteht der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied, so wird die Gesellschaft mit dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl festlegt und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Montag des Monats Juni eines jeden Jahres, um 15.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung alle Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben:

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Zusätzlich sind die Aktionäre jeder Zeit berechtigt zur Auszahlung von Vorschussdividenden während eines jeden Geschäftsjahres zu schreiben.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen."

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, ist die Versammlung hiermit geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten, dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. JOHANNES, T. SCHMITT, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 19 novembre 2010. Relation: REM/2010/1518. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 24. November 2010.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010157133/201.

(100180953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Starwood Hacienda S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156139/10.

(100179992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pinnacle Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.085.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of October.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Pinnacle Funding (Cayman) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands with registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under registration number WK-32127,

here represented by Ms. Patricia Sondhi, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, on October 21st, 2010.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Pinnacle Funding (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 145.085, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 25 February 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 665, on 27 March 2009.

The sole shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First Resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the sole shareholder resolves to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to appoint M. Jean-Claude Koch, advisor in economics, born on 25 April 1952 in Luxembourg, residing at 6, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The sole shareholder grants the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realize the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the sole shareholder.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

It may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; he may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under their own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may pay advance on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for payment of the debts of the Company.

The Liquidator may bind the Company through his sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Pinnacle Funding (Cayman) L.P., un limited partnership constitué sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, enregistré auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro WK-32127,

ici représenté par Mme Patricia Sondhi, avocat, demeurant à Luxembourg,

En vertu de la procuration sous seing privé donnée à New York, le 21 octobre 2010.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant est l'actionnaire unique de Pinnacle Funding (Luxembourg) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.085, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2009, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 665 le 27 mars 2009.

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'actionnaire unique décide de dissoudre la société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de nommer M. Jean-Claude Koch, conseiller en économie, né le 25 avril 1952 à Luxembourg, résidant au 6, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, à la fonction de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»):

L'associé unique confère au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le Liquidateur à l'actionnaire unique, en nature et en espèces.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'actionnaire unique dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Le Liquidateur peut payer une avance sur le surplus de la liquidation après avoir payé les dettes ou fait les provisions nécessaires pour payer les dettes de la Société.

Le Liquidateur peut engager la Société par sa seule signature. La Société sera également engagée en toutes circonstances par la signature de toute personne disposant d'un pouvoir de signature conféré par le Liquidateur.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Sondhi, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12950. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010156083/104.

(100180496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Statum Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.520.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156140/10.

(100180040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Sculler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 145.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156143/10.

(100180077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**SHIP Luxco Holding & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. SHIP Luxco Holding & Cy S.à r.l.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156148/11.

(100180351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 78.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.942.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156151/11.

(100179998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Entreprise de peinture ZORN, Luxembourg, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 80, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 14.222.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Les comptes de la liquidation et le rapport du liquidateur ont été approuvés suivant assemblée générale des associés du 31 octobre 2010.

Décharge a été donnée au liquidateur.

L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et constaté que la société a cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la société dissoute seront conservés pendant la durée légale de cinq années à l'adresse de son ancien associé Monsieur Romain ZORN, 9, place des Sacrifiés, L-4115 Esch-sur-Alzette.

Esch-sur-Alzette, le 9 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société à responsabilité limitée (en liquidation)

Entreprise de peinture, ZORN, Luxembourg, s.à r.l.

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2010157013/22.

(100180191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Sigma Tau Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 52.948.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIGMA TAU EUROPE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010156152/12.

(100180483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Megatique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8039 Strassen, 8, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 156.903.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le douze novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Laurent RAYNEL, gérant de sociétés, né à Crépy-en-Valois (France) le 4 août 1967, et
2. Madame Armelle BERTEAUX, gérante de sociétés, née à Renazé (France) le 28 octobre 1968, tous les deux demeurant ensemble à L-8039 Strassen, 8, rue des Près.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MEGATIQUE SARL», qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet le conseil en organisation et système d'information ainsi que les mandats d'administrateurs indépendants.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt quatre (EUR 124,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1. Monsieur Laurent RAYNEL, cinquante et une parts sociales	51
2. Madame Armelle BERTEAUX, quarante-neuf parts sociales	49
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration des comparants

Les comparants déclarent en tant que bénéficiaires économiques que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 950,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à 2 (deux).

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Laurent RAYNEL, prénommé, comme gérant technique;
- Madame Armelle BERTEAUX, prénommée, comme gérante administrative.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative, avec faculté de délégation réciproque.

3.- Le siège social est établi à L-8039 Strassen, 8, rue des Près.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. RAYNEL, A. BERTEAUX, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50415. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156771/85.

(100181140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**Sinabe S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Sinabe).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 44.063.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156153/11.

(100180110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

IMEUROP, Société Européenne de Participations Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 6.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156156/10.

(100180195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Leudelange Fund, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 150.537.

Im Jahre zweitausendundzehn, am sechzehnten November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz in Mersch, sind die Aktionäre zu der außerordentlichen Generalversammlung der Aktiengesellschaft in Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital – Spezialisierter Investmentfonds „LEUDELANGE FUND, SICAV-SIF“, mit Sitz in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg – Findel, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 150.537, zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch unterzeichneten Notar, vom 14. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 105 vom 15. Januar 2010.

Die Versammlung wird um 10.00 Uhr eröffnet, unter dem Vorsitz von Herrn Andreas KLEIN, beruflich wohnhaft in Findel-Golf eröffnet.

Die Versammlung beruft zum Stimmzähler Frau Sabrina RAPP, beruflich wohnhaft in Findel-Golf eröffnet.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Einberufungen zu gegenwärtiger Versammlung erfolgten im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2154 vom 13. Oktober 2010 und Nummer 2334 vom 30. Oktober 2010 und wurden zusätzlich veröffentlicht in folgenden Tageszeitungen:

- im „Tageblatt“, am 13. Oktober 2010 und am 30. Oktober 2010;
- im „Luxemburger Wort“, am 13. Oktober 2010 und am 30. Oktober 2010;

Die Aktionäre wurden außerdem schriftlich an die im Aktionärsregister eingetragene Anschrift einberufen, dies wenigstens acht (8) Tage vor der Versammlung.

II. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Abänderung von Artikel 2 der Satzung «Geschäftssitz», wie folgt:

„Geschäftssitz der Gesellschaft ist Findel-Golf (Gemeinde Niederanven), Großherzogtum Luxemburg. Tochtergesellschaften, Zweigstellen und sonstige Geschäftsstellen können entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland errichtet werden. Der Geschäftssitz kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates innerhalb der Gemeinde Niederanven geändert werden. Die Verlegung des Geschäftssitzes in eine andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg bedarf eines Beschlusses der Aktionärsversammlung, welche unter den für Satzungsänderungen vorgesehenen Bedingungen entscheidet. Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär, so wird der Beschluss zur Verlegung des Geschäftssitzes in eine andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg durch den Alleinaktionär getroffen.“

2. Abänderung von Artikel 7, Paragraph (2) der Satzung «Form der Aktien», wie folgt:

„Alle ausgegebenen Inhaberaktien werden durch physische Inhaberaktien verbrieft und in einem von der Depotbank zu führenden Register eingetragen. Bei Aktienaussgabe und bei Aktienrücknahme prüft die Depotbank, dass die Inhaberaktien nur von sachkundigen Anlegern im Sinne des Luxemburger Gesetzes vom 13. Februar 2007 erworben bzw. zurückgegeben werden. Die Qualifikation der Kapitalanleger wird durch bestimmte Prozesse im Rahmen der Zeichnungsprozesses gesichert. Das gilt sowohl für Banken, die für Anleger zeichnen, als auch für Anleger, die direkt bei der Depotbank zeichnen.“

3. Abänderung von Artikel 11, Paragraph 3 der Satzung «Übertragung von Aktien», wie folgt:

„Ein Anleger kann seine Inhaberaktien nur veräußern sofern der Käufer ein sachkundiger Anleger ist und die Depotbank oder eine von ihr bestimmte Depotbank sichergestellt hat, dass der Käufer ein sachkundiger Investor ist“

4. Verschiedenes.

III. Der/die bevollmächtigte(n) Vertreter der Aktionäre sowie die Stückzahl der vertretenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

Diese Anwesenheitsliste, welche durch die/den bevollmächtigten Aktionärvertreter und den Versammlungsvorstand gezeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt. Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, welche durch die Erschienenen „ne varietur“ paraphiert wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde ebenfalls beigefügt.

IV. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den einhundertsechszwanzigtausenddreihundertneundfünfzig komma fünfundachtzig (126.359,85) ausgegebenen Aktien in gegenwärtiger Versammlung eine (1) vertreten ist.

Da es sich hierbei um eine zweite Generalversammlung handelt, dies nachdem in einer ersten Generalversammlung vom 6. Oktober 2010 die erforderliche Quorumsanforderung zur Satzungsänderung nicht erfüllt war, werden die obigen Tagesordnungspunkte unabhängig von jeder Quorumsanforderung beschlossen.

Die Versammlung stellt fest dass sie rechtsgültig zusammengesetzt und befugt ist, über die Tagesordnung zu beschließen. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Sitzverlegung der Gesellschaft nach L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer und somit Abänderung von Artikel 2 der Satzung «Geschäftssitz», wie folgt:

„Geschäftssitz der Gesellschaft ist Findel-Golf (Gemeinde Niederanven), Großherzogtum Luxemburg. Tochtergesellschaften, Zweigstellen und sonstige Geschäftsstellen können entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland errichtet werden. Der Geschäftssitz kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates innerhalb der Gemeinde Niederanven geändert werden. Die Verlegung des Geschäftssitzes in eine andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg bedarf eines Beschlusses der Aktionärsversammlung, welche unter den für Satzungsänderungen vorgesehenen Bedingungen entscheidet. Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär, so wird der Beschluss zur Verlegung des Geschäftssitzes in eine andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg durch den Alleinaktionär getroffen.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Abänderung von Artikel 7, Paragraph (2) der Satzung «Form der Aktien», wie folgt:

„Alle ausgegebenen Inhaberaktien werden durch physische Inhaberaktien verbrieft und in einem von der Depotbank zu führenden Register eingetragen. Bei Aktienaussgabe und bei Aktienrücknahme prüft die Depotbank, dass die Inhaberaktien nur von sachkundigen Anlegern im Sinne des Luxemburger Gesetzes vom 13. Februar 2007 erworben bzw. zurückgegeben werden. Die Qualifikation der Kapitalanleger wird durch bestimmte Prozesse im Rahmen der Zeich-

nungsprozesses gesichert. Das gilt sowohl für Banken, die für Anleger zeichnen, als auch für Anleger, die direkt bei der Depotbank zeichnen.“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Abänderung von Artikel 11, Paragraph 3 der Satzung «Übertragung von Aktien», wie folgt:

„Ein Anleger kann seine Inhaberaktien nur veräußern sofern der Käufer ein sachkundiger Anleger ist und die Depotbank oder eine von ihr bestimmte Depotbank sichergestellt hat, dass der Käufer ein sachkundiger Investor ist.“

Hiermit ist die Tagesordnung erschöpft und der Vorsitzende erklärt die Versammlung um 10.15 Uhr für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Findel-Golf, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. KLEIN, S. RAPP, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 18 novembre 2010. Relation: MER/2010/2163. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (gezeichnet): A. MULLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT

Mersch, den 26. November 2010.

Référence de publication: 2010156730/92.

(100180858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**Solupro S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Solupro S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 6.671.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156157/11.

(100180137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

GSMP V Offshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 116.400.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} novembre 2010, a décidé d'accepter:

- La démission de Christophe Cahuzac comme gérant de la Société avec effet immédiat au 2 août 2010.
- La nomination avec effet immédiat au 2 août 2010 de Nicole Götz, née à Brackenheim (Germany) le 4 juin 1967, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.
- La démission de Gérard Meijssen comme gérant de la Société avec effet immédiat au 1^{er} novembre 2010.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} novembre 2010 de Fabrice Hablot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Fabrice HABLOT, gérant
- Eric GOLDSTEIN, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Nicole GÖTZ
Gérant

Référence de publication: 2010157699/26.

(100180868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Sport 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 75.875.

—
Extrait rectificatif de la version déposée antérieurement en date du 23 décembre 2008, sous le numéro L080189768.

Suite à une erreur matérielle, le siège social de la société doit dorénavant se lire comme suit:

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156159/13.

(100179788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Square Deal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 140.225.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010156160/12.

(100180299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

SSILuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 151.400.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60269 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156161/10.

(100180460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Delta Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 136.447.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement, des actionnaires de DELTA INVESTISSEMENT S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 10 novembre 2010:

Que:

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat le mandat d'administrateur, de la société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LTD, ayant son siège social au Gibro House, 4, Giro's Passage, Gibraltar, enregistrée dans le Registrar of Companies of Gibraltar sous le numéro 99467;

L'assemblée décide de nommer, en remplacement de l'administrateur révoqué, la société de droit luxembourgeois LUXEMBOURG TRUST SERVICES SARL, établie et ayant son siège social à 2, rue des Dahlias, L-1411, Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010157011/19.

(100179876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

SSLuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.375.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60268 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156163/10.

(100180404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**Strapeg S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Strapeg S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 66.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156164/11.

(100180139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Swann Holding, Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 78.758.

Veillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société anonyme holding SWANN HOLDING, R.C.S. Luxembourg B 78.758.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010156165/12.

(100180357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

ABM Merchant S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 19.275.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 77.342.

*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'assemblée générale
des actionnaires de la société du 24 novembre 2010*

L'assemblée générale prend acte de la démission de l'administrateur suivant avec effet au 9 novembre 2010:

- Monsieur Martin RUETE, né le 15/08/1949 à Buenos Aires, Argentine, demeurant 1134 Alem, Etage 11, 1001 Buenos Aires, Argentine, en tant qu'administrateur de classe A

L'assemblée générale DECIDE de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- Monsieur Nestor Oscar BONGIOLATTI, né le 01/06/1933 à Buenos Aires, Argentine, demeurant Directorio 4079, Piso 2, Depto 18, Buenos Aires, Argentine, en tant qu'administrateur de classe A

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour extrait sincère et conforme
LG AVOCATS
Mandataire
Signature

Référence de publication: 2010156553/21.

(100180530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

URSA Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.267.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of October.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) Bain Capital Integral Investors 2008, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Mary Street 87, KY1-9002, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number WK22565, and

2) Ursa Funding (Cayman) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands with registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Company of the Cayman Islands under number WK-28265,

all here represented by Ms. Patricia Sondhi, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies, given in New York, on October 21st, 2010 and on October 22nd, 2010

The said proxies, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of Ursa Funding (Luxembourg) S.à r.l. (formerly GSO Ursa Funding (Luxembourg) S.à r.l.) (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 141.267, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 13 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2292, on 19 September 2008, whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 9 February 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 524, on 11 March 2009.

The appearing parties have required the undersigned notary to state their declarations as follows:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company in compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
2. Subsequent appointment of M. Jean-Claude Koch, advisor in economics, born on 25 April 1952 in Luxembourg, residing at 6, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, as liquidator of the Company and decision to grant the liquidator some powers.
3. Miscellaneous.

II. That the entire share capital being represented at the present meeting and the partners represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

Then the general meeting takes the following resolutions:

First Resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the shareholders resolve to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders resolve to appoint M. Jean-Claude Koch, advisor in economics, born on 25 April 1952 in Luxembourg, residing at 6, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The shareholders grant the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realize the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the shareholders.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

It may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; he may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under their own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may pay advance on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for payment of the debts of the Company.

The Liquidator may bind the Company through his sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Bain Capital Integral Investors 2008, L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Mary Street 87, KY1-9002, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré auprès du Registrar of Companies of Cayman Islands sous le numéro WK-22565, et

2) Ursa Funding (Cayman) L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, enregistré auprès du Registrar of Company of the Cayman Islands sous le numéro WK-28265,

ici représentés par Mme Patricia Sondhi, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à New York, le 21 octobre 2010 et le 22 octobre 2010.

Les procurations signées «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants sont les actionnaires de Ursa Funding (Luxembourg) S.à r.l. (anciennement GSO Ursa Funding (Luxembourg) S.à r.l.) (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.267, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx en date du 13 août 2008, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2292 le 19 septembre 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx en date du 9 février 2009, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 524 le 11 mars 2009.

Les comparants ont demandé au notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

I. Que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les aux sociétés commerciale, telle que modifiée;

2. Nomination de M. Jean-Claude Koch, conseiller en économie, né le 25 avril 1952 à Luxembourg, résidant au 6, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société et décision de conférer au liquidateur certains pouvoirs;

3. Divers.

II. Que l'entièreté du capital social étant représenté à la présente assemblée et que les actionnaires représentés déclarent avoir été informés de l'ordre du jour avant l'assemblée et que la convocation à la présente assemblée n'était pas nécessaire.

Ensuite, les associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), les associés décident de dissoudre la société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de nommer M. Jean-Claude Koch, conseiller en économie, né le 25 avril 1952 à Luxembourg, résidant au 6, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, à la fonction de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»):

Les associés confèrent au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le Liquidateur aux actionnaires, en nature et en espèces.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Le Liquidateur peut payer une avance sur le surplus de la liquidation après avoir payé les dettes ou fait les provisions nécessaires pour payer les dettes de la Société.

Le Liquidateur peut engager la Société par sa seule signature. La Société sera également engagée en toutes circonstances par la signature de toute personne disposant d'un pouvoir de signature conféré par le Liquidateur.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Sondhi, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12949. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010156889/137.

(100180532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

SWC Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 108.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156166/10.

(100179607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

System Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.202.

Le bilan au 30.04.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010156167/12.

(100180300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

T-Power Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 85.516.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T-POWER CONSULTING S.à r.l

Référence de publication: 2010156168/10.

(100180433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Estatinvest AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 129.234.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2009 tenue le 6 mai 2010 à 17.30 heures

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- Mme. Bourkel Anique, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg.;

administrateurs-délégués:

M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg.

commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, 70 Box N - 8188, IBC 185200;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2010 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Référence de publication: 2010157019/22.

(100179736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

J.C. Immo-Performance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8314 Capellen, 8, Domaine Beaulieu.

R.C.S. Luxembourg B 97.007.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme J.C. IMMO-PERFORMANCE S.A., ayant son siège à L-8314 Capellen, 8, Domaine Beaulieu, tenue en date du 18 mai 2008, que les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué ont été prorogés pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2013:

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateurs:

- 1.- Madame Josiane LAZZARINI, demeurant à L-8314 Capellen, 8, Domaine Beaulieu.
- 2.- Monsieur Patrick SCHMIT, demeurant professionnellement à L-8314 Capellen, 8, Domaine Beaulieu.
- 3.- Monsieur Nico SCHINKER, demeurant à L-3914 Mondercange, 9, am Weiher.

Administrateur délégué:

Madame Josiane LAZZARINI, prénommée.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010156712/21.

(100181002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Top Bergerie Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.787.

Les comptes annuels au 30 Juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156169/9.

(100180151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Torkret GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Merttert, 2, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 108.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156171/10.

(100179960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

TrustAudit Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.125.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2010

L'assemblée décide de nommer, à compter de ce jour, Monsieur Claude ZIMMER, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que Gérant de la société pour une durée illimitée, en remplacement du gérant actuel Monsieur Filipe RODRIGUES.

Extrait sincère et conforme

TRUSTAUDIT S.A.R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2010156173/14.

(100180481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Rhodesian Ridgeback Club Letzebuerg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9357 Bettendorf, 6, Enner-Owend.

R.C.S. Luxembourg F 7.988.

STATUTS

Titre I^{er} : Nom - Siège - But - Durée

Art. 1^{er}. Le RRCL est affilié à la Centrale du Chien d'Agrément et de Compagnie, membre de la Fédération Cynologique Luxembourgeoise (FCL)

Restant autonome dans ses décisions, le RRCL se soumet à la réglementation générale de la cynologie nationale éditée par la FCL selon les dispositions de la Fédération Cynologique internationale (FCI) et aux règles de fonctionnement établies par la CCAC.

Art. 2. Son siège est établi à l'adresse du Président qui résidera au Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en tout lieu de cette commune par décision du Conseil d'Administration et dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par délibération de l'Assemblée Générale.

Art. 14. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi modifiée du 21 avril 1928, concernant les associations et les fondations sans but lucratif.

Signature.

Référence de publication: 2010156949/20.

(100177824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Tanith Gestion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 120.067.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156174/9.

(100179623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Temple Fields S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 102.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156175/10.

(100180470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Ténérife Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.116.

comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010156178/13.

(100180147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Aeronautical Technologies Company Limited Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 49.366.

*Extrait de l'Assemblée Générale
Annuelle tenue à Luxembourg le 18 octobre 2010*

L'Assemblée renouvelle des mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Claude TOURNAIRE, avec adresse professionnelle au 18, Quai Gustave-Ador, CH-1211 Genève 6;
- Monsieur Patrick ROCHAS, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Marc PIZANO, demeurant au 30, Wellington Square, GB-SW34NR Londres;
- Monsieur Patrick BARRIER, demeurant au 410, Nicolson Street, ZA - 0181 Waterloof;
- Madame Carla HEUVELMANS-PERRET, avec adresse professionnelle au 18, Quai Gustave-Ador, CH-1211 Genève 6.

Ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société Mazars, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010157663/22.

(100180564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Timber Work & Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7430 Fischbach, 4, rue du Berger.

R.C.S. Luxembourg B 122.789.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010156179/10.

(100180407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Tomcar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7795 Bissen, 9, Zone Commerciale et Artisanale Klengbuusbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 128.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010156181/10.

(100179671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Toyfin S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.174.

Le bilan au 31 décembre 2009 et le rapport du liquidateur ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010156182/14.

(100180106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Callexcalibur S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.989.

- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société

Callexcalibur S.A.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 117.989.

- La société CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, ayant son siège social à R.G. Hodge Plaza, 2^{ème} étage, Upper Main Street, Wickhams Cay, 1, P.O. Box 3125, Road Town, Tortola, BVI, IBC numéro 212424, dénonce son mandat d'administrateur.

- Jean NAVEAUX, demeurant professionnellement au 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, dénonce son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué.

- INTERNATIONAL NET LTD, ayant son siège social à Cumberland House, Cumberland Street, P.O. Box N529, Nassau Bahamas, IBC numéro 71055 dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2010156995/20.

(100179920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Toyfin S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.174.

Le bilan au 31 décembre 2008 et le rapport du liquidateur ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010156183/14.

(100180107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Toys Market - Schmëtt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 104.900.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOYS MARKET-SCHMËTT SA

Référence de publication: 2010156184/10.

(100180434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Toys Market-Pommerlach SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 99.298.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

TOYS MARKET- POMMERLACH SA

Référence de publication: 2010156185/10.

(100180435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Whitemark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Whitemark S.à r. l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010156213/11.

(100180309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.
